



## Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 6 février 2020

### COMMUNIQUE DE PRESSE

—  
**Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation mobilise les particuliers  
et les professionnels contre un virus émergent dangereux  
pour les tomates et les poivrons**  
—

**Afin de protéger le territoire français de l'introduction d'un virus dangereux pour les plantes potagères, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation met en place une surveillance renforcée sur l'ensemble du territoire. Ce virus n'a pas d'impact sur l'homme. A ce stade, aucune plante contaminée n'a été décelée en France.**

Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation alerte les particuliers et les professionnels sur un virus émergent, dénommé **Tomato brown rugose fruit virus (ToBRFV)** dangereux pour les plantes potagères, tout particulièrement les tomates et les poivrons. Aucun traitement ou aucune variété résistante n'existe aujourd'hui contre ce virus. Selon l'Anses, le virus peut infecter jusqu'à 100% des plantes sur un site de production, ce qui le rend redoutable pour les cultures à haute densité de plantation comme les cultures sous serre.

Les services du ministère en charge de l'agriculture appliquent les mesures d'une décision européenne d'urgence entrée en vigueur le 1er novembre dernier: elle prévoit notamment un contrôle systématique des lots de semences et de plants de poivrons et de tomates originaires de pays dans lequel la présence du virus est connue, afin de prévenir son introduction dans des régions indemnes. Cette mesure d'urgence s'inscrit dans le cadre plus global de la stratégie préventive déployée au titre de la loi de santé des végétaux (Règlement (UE) 2016/2031) sur les végétaux importés au sein de l'Union européenne.

La Direction générale de l'alimentation du ministère prend cette menace très au sérieux. Une cellule de veille entre les services de l'Etat (DRAAF) en région PACA, principale région productrice de tomates, la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) et les professionnels de la production de tomates a été activée dès 2019. Une surveillance officielle de l'ensemble du territoire français, notamment dans les serres de production maraîchère, est réalisée. Aucun symptôme de contamination n'a été trouvé à ce jour, la France est donc indemne de ToBRFV.

En 2020, un plan de surveillance officiel renforcé sera conduit avec plus de 350 inspections visuelles réalisées en cultures sur poivrons, tomates et aubergines et plus de 500 prélèvements systématiques même en l'absence de symptômes. Le plan de surveillance annuel déployé sur les végétaux et produits végétaux importés depuis les pays tiers intégrera également la recherche de ce virus. Des fiches d'information ont été largement diffusées aux opérateurs professionnels pour les sensibiliser au risque de contamination lors du travail des végétaux.

---

Contacts presse :

**Service de presse de Didier Guillaume** - Tel : 01 49 55 59 74 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

---

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation  
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr) - [www.alimentation.gouv.fr](http://www.alimentation.gouv.fr)

 @Min\_Agriculture

Le virus du fruit rugueux de tomate brune (ToBRFV ou TBRFV) est un tobamovirus. Il peut principalement être véhiculé par les semences et les plants, ainsi que par l'activité humaine (manipulation). Ce virus a été observé pour la première fois en Israël en 2014, et a ensuite été trouvé en 2018 sur des cultures de tomate au Mexique, aux Etats-Unis, en Allemagne et en Italie et enfin en 2019 aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Grèce.

Au-delà des producteurs, le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation appelle à la vigilance l'ensemble des jardiniers amateurs, lors de l'achat de semences ou de plants de tomates (qui doivent être dûment certifiées), et en cas d'apparition de symptômes évocateurs, à déclarer immédiatement à la DRAAF.

Au moment où débute [l'Année internationale de la santé des végétaux](#), proclamée par les Nations Unies, cette nouvelle menace sur des cultures vient rappeler toute l'importance des végétaux qui constituent 80% de notre alimentation et de la lutte contre les organismes nuisibles responsables de pertes importantes de productions vivrières.